

**COMPTE-RENDU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU MARDI 29 SEPTEMBRE 2020 – 20 H 30**

Pour affichage public conformément à l'article L2121-25 du CGCT

**Etaient présents :**

Marie BERTHOUMIEU

Christiane LASCOUX

Jérôme LANDES

Maurice ANDRIEU

Christian FABRE

Marylène HARANG

Alain ROUGIE

Secrétaire de séance : Marylène HARANG, en absence d'autre candidature.

Mme le Maire fait lecture du compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal qui s'est tenue le 25 août et le met au vote.

**7 VOIX POUR**

**1/ Convention frais de fonctionnement Ecole de Gramat**

Mme le Maire indique que pour l'année scolaire 2019, la mairie de Gramat a fait parvenir une convention de participation aux frais de fonctionnement de l'école de Gramat qui se monte à 345 € pour une demi-part. Il y a lieu de signer la convention et de payer la facture.

**7 VOIX POUR**

**3/ Opération « cœur de village » - 2<sup>ème</sup> tranche**

Mme le Maire rappelle que ce projet de « cœur de village » fait partie de notre profession de foi. Les travaux consisteront à revoir l'aménagement du bourg à partir de la salle des fêtes (création d'une zone piétonne, du réseau d'eau pluvial inexistant à cet endroit, et revoir le revêtement des venelles). Mme le Maire explique que l'opération est gérée par le Grand Figeac qui en a la compétence. Aucune délibération ne sera prise ce jour car le vice-président en charge de ce domaine viendra présenter le mode opératoire aux élus de la commune d'ici la fin de l'année. La délibération sera prise ensuite. Les travaux ne seront programmés que d'ici 3 / 4 ans, mais d'ores et déjà, il s'agit de se positionner sur la liste des communes qui ont de tels projets à réaliser.

## **INFORMATIONS DIVERSES**

- Marylène HARANG qui est en charge de l'environnement indique que les poubelles dédiées à Aygues et la Pèze ont tendance à tomber dans le bas-côté de la VC1. Il faudrait améliorer la délimitation de l'espace dédié (mettre des poteaux et des planches transversales pour mieux caler les poubelles). S'agissant de l'aire des poubelles au croisement de la route d'Aynac, sa dangerosité a été actée. Il a été convenu de les déplacer, mais auparavant, les élus doivent rencontrer M. Rossignol pour lui demander l'autorisation de gagner environ 50 cm de profondeur dans le talus de sa parcelle.
- Mme le Maire informe que les compteurs EDF de la mairie ont été remplacés par des compteurs LINKY

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 21 h 30.